

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024

Rapport d'examen limité sur les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2024

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « SANADETT SICAV » pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SANADETT SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 71 670 107 dinars, un actif net de 71 530 659 dinars et un bénéfice de la période de 965 503 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SANADETT SICAV », ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2024, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SANADETT SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 32,48% de l'actif net au 31 mars 2024, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 14 Mai 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Société DATN - Membre de DTTL

Tarek Sahli

Bilan
Arrêté au 31 Mars 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Solde arrêté au		
		31 Mar. 2024	31 Mar. 2023	31 Déc. 2023
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	3.1	41 286 871	46 536 917	49 057 770
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	a	3 573 056	3 051 338	3 222 224
b- Obligations et valeurs assimilées	b	37 713 815	43 485 579	45 835 546
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.2	30 383 236	14 427 581	15 369 523
a- Placements monétaires	a	7 153 576	2 012 473	4 076 111
b- Disponibilités	b	23 229 660	12 415 108	11 293 412
AC3- Créances d'exploitation		0	3 750	130
TOTAL ACTIFS		71 670 107	60 968 248	64 427 423
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs	3.3	56 150	16 815	26 997
PA2- Autres créditeurs divers	3.4	83 299	89 313	75 139
TOTAL PASSIF		139 449	106 127	102 136
CP1- Capital	3.5	67 858 264	58 227 261	61 671 476
CP2- Sommes distribuables	3.6	3 672 394	2 634 859	2 653 810
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 909 732	2 092 219	56
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		762 662	542 640	2 653 754
ACTIF NET		71 530 658	60 862 121	64 325 286
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		71 670 107	60 968 248	64 427 423

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2024 au 31/03/2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	3.7	604 980	598 925	2 632 787
a- Dividendes		0	0	73 403
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		604 980	598 925	2 559 384
PR 2- Revenus des placements monétaires	3.8	313 513	142 529	789 426
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		918 493	741 454	3 422 212
CH 1- Charges de gestion des placements	3.9	155 271	142 354	592 816
Revenus net des placements		763 222	599 100	2 829 396
CH 2- Autres charges	3.10	28 190	31 134	105 748
Résultat d'exploitation		735 031	567 966	2 723 648
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		27 631	-25 326	-69 893
Sommes distribuables de la période		762 662	542 640	2 653 754
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-27 631	25 326	69 893
Variation des +/- values potentielles sur titres		55 288	47 803	124 860
+/- values réalisées sur cession des titres		175 184	149 385	583 222
Frais de négociation de titres			-311	-810
Résultat net de la période		965 503	764 843	3 430 920

Etat de variation de l'actif net
Période du : 01/01/2024 au 31/03/2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	965 503	764 843	3 430 920
a- Résultat d'exploitation	735 031	567 966	2 723 648
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 288	47 803	124 860
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	175 184	149 385	583 222
d- Frais de négociation de titres	0	-311	-810
AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0	-2 265 148
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	6 239 869	1 685 073	4 747 309
a- Souscriptions	15 368 190	19 080 735	74 179 667
Capital	14 456 826	18 154 873	72 176 708
Régularisation des sommes non distribuables	231 889	196 932	369 365
Régularisation des sommes distribuables	679 475	728 930	1 633 594
b- Rachats	-9 128 321	-17 395 662	-69 432 358
Capital	-8 488 979	-16 490 224	-67 558 225
Régularisation des sommes non distribuables	-243 421	-211 001	-403 448
Régularisation des sommes distribuables	-395 922	-694 437	-1 470 684
Variation de l'actif net	7 205 372	2 449 915	5 913 081
AN 4- ACTIF NET			
a- en début de La période	64 325 286	58 412 205	58 412 205
b- en fin de la période	71 530 658	60 862 121	64 325 286
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS			
a- en début de La période	571 583	528 432	528 432
b- en fin de la période	626 704	543 985	571 583
Valeur liquidative	114,137	111,882	112,539
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,71%	4,93%	5,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 mars 2024

I. PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du Ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 mars 2024 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- AC1- Portefeuille titres :

a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2024	En % de l'actif net
Titres OPCVM					
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	70 421	1 460 695	1 485 461	2,08%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	540 960	0,76%
TN0004200937	GO SICAV	3 000	362 861	423 828	0,59%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	328 893	0,46%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATAIRE SICAV	1 856	196 377	207 356	0,29%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	3 000	306 640	328 430	0,46%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	250	253 674	258 128	0,36%
Total			3 399 763	3 573 056	5,00%

b- Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2024	En % de l'actif net
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	11 000	275 000	288 296	0,40%
TN0003400355	AMEN BANK SUB 2009	20 000	132 500	137 245	0,19%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	250 000	262 121	0,37%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	45 000	598 050	622 882	0,87%
TNTMJ1DJ4SH4	AMEN BANK 2023-2	25 000	2 500 000	2 584 844	3,61%
TN0003600509	ATB 2007/1	30 000	720 000	769 092	1,08%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	49 400	988 000	991 689	1,39%
TN0004700712	ATL SUB 2017	4 500	90 000	92 618	0,13%
TN0004700712	ATL SUB 2017	20 000	400 000	411 604	0,58%
TN0004700811	ATL 2020-1	25 000	1 000 000	1 037 823	1,45%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	14 410	1 152 800	1 162 589	1,63%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2	15 000	1 500 000	1 560 039	2,18%
TN0001900836	BH 2009	40 000	304 000	309 444	0,43%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 032 820	1,44%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1	11 000	1 100 000	1 183 401	1,65%
TN0003100674	BNA SUB 2009	15 000	99 480	103 741	0,15%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	66 200	66 649	0,09%
TN0002601029	STB 2008/2	39 000	243 750	245 239	0,34%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 500 000	1 549 677	2,17%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	10 000	1 000 000	1 078 404	1,51%
Total			14 919 780	15 490 217	21,66%

b.2 Emprunts d'État

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2024	En % de l'actif net
TN0008000580	BTA 6,3%Octobre 2026	4 000	3 967 315	4 060 106	5,68%
TN0008000606	BTA 6,7%Avril 2028	15 500	15 355 143	16 160 906	22,59%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL CAT C	35 000	437 500	454 915	0,64%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL 2023-3 B	10 000	1 000 000	1 042 731	1,46%
TN2781ZB9E10	EMPRUNT NATIONAL 2024 B	5 000	500 000	504 940	0,71%
Total			21 259 958	22 223 598	31,07%

3.2- AC2- les placements monétaires et disponibilités :

a- Les placements monétaires

Prise en pension livrée	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2024	% de l'actif Net
Prise en pension livrée 91 J (1)	05/04/2024	91	9,59%	4 000 819	4 093 542	5,72%
Prise en pension livrée 100 J (2)	26/04/2024	100	9,59%	3 000 095	3 060 034	4,28%
Total				7 000 914	7 153 576	10,00%

(1) Pension Livrée Banque de Tunisie et des Emirats 9,59% au 05/01/2024 pour 91 jours

(2) Pension Livrée Banque de Tunisie et des Emirats 9,59% au 17/01/2024 pour 100 jours

b- Les disponibilités

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/03/2024 à 23 229 660 DT, soit 32,48% de l'actif net. En déduisant les dettes à court terme pour 139 449 DT, le taux d'emploi en disponibilités est ramené à 32,28% de l'actif net.

3.3-PA1- Opérateurs créditeurs

Libellé	31-mars-24	31-mars-23	31-déc-23
Rémunération à payer au gestionnaire	53 181	13 891	15 097
Rémunération à payer au dépositaire	2 969	2 924	11 900
Total	56 150	16 815	26 997

3.4-PA2- Autres créditeurs divers

Libellé	31-mars-24	31-mars-23	31-déc-23
Honoraires du commissaire aux comptes	38 674	43 780	34 174
Créditeurs divers (1)	21 196	20 423	21 348
Jeton de présence	16 352	18 612	13 125
Redevances CMF	5 958	5 443	5 613
Frais de publication	1 119	1 055	879
Total	83 299	89 313	75 139

(1) Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Libellé	31-mars-24	31-mars-23	31-déc-23
Retenues à la source	4 766	4 228	5 058
TCL	1 160	924	1 020
Autres créditeurs	15 270	15 270	15 270
Total	21 196	20 423	21 348

3.5-CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le premier trimestre 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2023	
Montant	61 671 476
Nombre de titres	571 583
Nombre d'actionnaires	253
Souscriptions réalisées	
Montant	14 456 826
Nombre de titres émis	133 528
Nombre d'actionnaires entrants	2
Rachats effectués	
Montant	8 488 979
Nombre de titre rachetés	78 407
Nombre d'actionnaires sortants	0
Autres effets sur capital	
Régularisation des sommes non distribuables	-11 532
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	175 184
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	55 288
Frais de négociation	
Capital au 31/03/2024	
Montant	67 858 264
Nombre de titres	626 704
Nombre d'actionnaires	255

3.6-CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 mars 2024 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	735 031
Régularisation du résultat distribuable de la période	27 631
Sommes Distribuables de l'exercice en cours	762 662
Résultat distribuable des exercices antérieurs	2 909 675
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	57
SOMMES DISTRIBUABLES de la période	3 672 394

3.7-PR1- Revenus du portefeuille titres

Libellé	Du	Du	Du
	01/01/2024	01/01/2023	01/01/2023
	Au	Au	Au
	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Revenus des titres OPCVM	0	0	73 403
Revenus des bons de trésor assimilables	267 230	344 515	1 369 530
Revenus des obligations	337 751	254 410	1 189 854
Total	604 980	598 925	2 632 787

3.8-PR2- Les revenus de placements monétaires

Libellé	Du	Du	Du
	01/01/2024	01/01/2023	01/01/2023
	Au	Au	Au
	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Intérêts des comptes de dépôt	101 150	100 926	367 546
Intérêts sur placements Monétaire	212 363	41 603	421 880
TOTAL	313 513	142 529	789 426

3.9-CH1- Charges de gestion des placements

Libellé	Du	Du	Du
	01/01/2024	01/01/2023	01/01/2023
	Au	Au	Au
	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	152 302	139 430	580 916
Rémunération du dépositaire	2 969	2 924	11 900
Total	155 271	142 354	592 816

3.10- CH2- Autres charges

Libellé	Du	Du	Du
	01/01/2024	01/01/2023	01/01/2023
	Au	Au	Au
	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Commissaire aux comptes	4 500	9 000	17 880
Redevance du CMF	17 064	15 622	65 085
Publicité et Publication	339	335	1 360
Jetons de présence	3 227	3 612	11 250
TCL	2 647	2 152	9 722
Contribution sociale de solidarité	400	400	400
Autres	14	13	51
Total	28 190	31 134	105 748

4. AUTRES INFORMATIONS :

4.1-DONNEES PAR ACTION

Données par action	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Revenus des placements	1,466	1,363	5,987
Charge de gestion des placements	-0,248	-0,262	-1,037
Revenu net des placements	1,218	1,101	4,950
Autres charges d'exploitation	-0,045	-0,057	-0,185
Résultat d'exploitation	1,173	1,044	4,765
Régularisation du résultat d'exploitation	0,044	-0,047	-0,122
Sommes distribuables de la période	1,217	0,998	4,643
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,044	0,047	0,122
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,088	0,088	0,218
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,280	0,275	1,020
Frais de négociation des titres	0,000	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,368	0,362	1,237
Résultat net de la période	1,541	1,406	6,002

4.2-Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion de placements	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,227%	0,225%	0,913%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,041%	0,049%	0,163%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	1,076%	0,856%	4,190%
Actif net moyen	68 321 297	63 356 842	64 961 925

4.3-Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

a- Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

b- Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.